

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 MARS 2022 -

DÉCISION N° 22 - 02 - 008

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni le mardi 15 mars 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 3 : L'attribution du marché pour la formation aux permis poids lourds, remorques et fluviaux pour les besoins du SDIS.

Les prestations de formation aux permis poids lourds, remorques et fluviaux pour les besoins du SDIS, sont destinées aux sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, ou aux personnels techniques, émanant des centres du secteur concernés ou du CDIS.

La formation, objet du marché, repose sur la nécessité de disposer de conducteurs - sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, et personnels techniques - en nombre suffisant pour répondre aux exigences opérationnelles. Son objectif est l'obtention, en fonction du lot concerné, des permis C (poids-lourd), BE (remorque), et des permis fluviaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum mais soumis aux maxima prévus ci-dessous, et font l'objet de 6 lots définis comme suit :

LOTS	Montant maximum annuel € HT
1 : Permis C et BE Secteur Nord	20 000
2 : Permis C et BE Secteur Centre	20 000
3 : Permis C et BE Secteur Sud	20 000
4 : Permis C et BE Secteur Sud Pilat	20 000
5 : Permis Fluviaux -Secteur Nord département de la Loire	4 000
6 : Permis Fluviaux - Secteur Sud département de la Loire	4 000

La durée de validité du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché et peut être reconduit tacitement 3 fois, pour une période de 1 an.

Les critères de jugement sont les suivants :

1. PRIX (pondération : 60 points) :

- 50 points pour la partie forfaitaire,
- 10 points pour les frais de réinscription,

2. VALEUR TECHNIQUE (pondération : 40 points) :

- 15 points pour la possibilité de formation le soir, en week-end et périodes bloquées,
- 15 points pour la possibilité de formation à distance,
- 10 points pour les conditions d'accueil

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mars 2022 afin d'examiner ce dossier à l'aide du rapport d'analyse des offres rédigé par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 15 mars 2022 attribuant le marché pour la formation aux permis poids lourds, remorques et fluviaux pour les besoins du SDIS comme suit :

Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Adresse
1	Permis C et BE Secteur Nord	CORGIER FORMATION	151, rue du pont Mondet, ZA Chavanis 69550 SAINT JEAN LA BUSSIÈRE
2	Permis C et BE Secteur Centre	INFRUCTUEUX	
3	Permis C et BE Secteur Sud	AUTO ECOLE DE LA LIBERATION	27, Avenue de la Libération 42 000 SAINT-ETIENNE
4	Permis C et BE Secteur Sud Pilat	INFRUCTUEUX	
5	Permis Fluviaux – Secteur Nord département de la Loire	INFRUCTUEUX	
6	Permis Fluviaux – Secteur Sud département de la Loire	INFRUCTUEUX	

Article 2 :

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE